

Courrier à la Direction du GPF SNCF

L'UNSA demande un moratoire



Monsieur Jean-Marc AMBROSINI
Directeur des Ressources Humaines
2 Place aux Etoiles
CS 70001
93633 La Plaine St Denis Cedex

Paris, le 20 Janvier 2017

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale souhaite vous alerter sur les futures mises en place du Forfait-Jours et leurs conséquences sur les agents concernés par ce régime de travail. Nous vous rappelons que nous ne sommes pas satisfaits par le référentiel cadre que vous avez proposé.

A plusieurs reprises, nous vous avons fait part de nos différentes revendications, revendications dont vous n'avez pas tenu compte.

Nous vous avons fait une demande de concertation immédiate au cours de laquelle nous avons réitéré nos demandes sans pour autant obtenir de réponses pouvant nous satisfaire et nous rassurer.

Nous vous avons alerté sur le cadrage de la charge de travail et sur les dispositions que vous pourriez prendre au niveau des établissements ; en particulier sur la mise en œuvre par les DET accompagnés de leurs RRH.

Nous constatons que malgré vos engagements, vous n'avez toujours rien communiqué à vos managers pour les accompagner dans les procédures concernant les éventuelles signatures de ce Forfait-Jours.

Notre organisation syndicale déplore que vous n'ayez pas communiqué un modèle de convention de forfait, des indicateurs de mesure de la charge de travail, la liste des documents pour le suivi mensuel des journées travaillées, et bien entendu un support d'aide à la décision pour les DET assorti d'une liste précise des emplois éligibles au Forfait-Jours.

Par ailleurs, cette mise en place ainsi que tous les éléments y afférents doivent faire l'objet de présentation, a minima, lors des différentes instances, CCGPF, CE, CHSCT, nous constatons que pour l'instant aucune mesure n'a été prise dans ce sens.

Pour toutes ces raisons, notre organisation syndicale, dans un souci de clarification, vous demande un moratoire concernant l'ensemble des décisions que vous pourriez prendre sur le Forfait-Jours.

Cet ajournement vous permettra de travailler sur le fond et sur la forme les différents supports que vous pourrez ensuite communiquer aux organisations syndicales et à la ligne hiérarchique ; cela permettra aussi de vous assurer que les instances, prévues être informées et consultées, le soient de la manière la plus réglementaire possible.

Enfin, cette période pourra vous permettre de prendre le temps de travailler votre référentiel cadre, d'y apporter les modifications nécessaires et indispensables à l'application d'un Forfait-Jours de qualité.

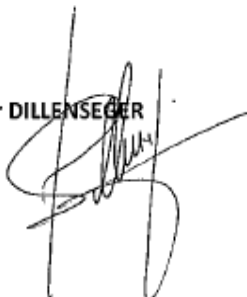
Vous avez su interrompre les discussions sur le Forfait-Jours au mois de décembre 2016 et vous avez proposé votre propre version de référentiel ; vous pouvez donc la retravailler en vous appuyant sur nos préconisations.

Nous vous laissons pendant ce moratoire, nous proposer un référentiel cadre que nous espérons à la hauteur de nos attentes et surtout de celles des agents qui nous ont mandatés. Pour l'UNSA-Ferroviaire, votre responsabilité de Directeur des Ressources Humaines est de vous impliquer directement dans la performance de l'Entreprise et dans l'épanouissement des agents.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général,

Roger DILLENGER



Le Secrétaire Général Adjoint,

Benoit VIENNE



Paris, le 20 janvier 2017